

Nous reviendrons sur ce sujet. Mais avant de signaler les parties les plus remarquables de cet ouvrage, il convient de suivre rapidement l'auteur dans le développement de ses idées et du plan qu'il a cru devoir adopter.

Issu d'une famille de Vérone, comme tant d'autres venue d'Italie et attirée à Lyon par les importants privilèges que cette ville accordait aux étrangers, né dans ses murs en 1479 d'un gentilhomme du duc d'Orléans, plus tard roi de France sous le nom de Louis XII, Jean Grolier appartenait par sa naissance à l'aristocratie lyonnaise du seizième siècle. Semblable à celles de Venise, de Gênes et de Florence, cette classe privilégiée ne croyait pas déroger en se livrant au négoce, dans les conditions grandioses où l'exerçaient les Pons de Lyon et les Jacques Coeur, les Gadagne et les Cauvet. Recrutée plus tard au sein de l'échevinage, à part quelques familles d'épée, en fort petit nombre, elle a continué, malgré les édits de réformation et jusqu'à son extinction légale, les traditions que lui avait apportées le flot toujours croissant de l'immigration italienne.

C'était une famille de finance que celle des Grolier, et si leurs premiers ancêtres guerroyaient, dit-on, contre les Albigeois sous la bannière de Simon de Montfort, ceux d'entre ses membres qui ont laissé le nom le plus illustre dans nos fastes consulaires, ont laissé aussi le souvenir de l'intègre maniement des deniers de l'Etat.

A trente et un ans, Jean Grolier remplaça son père dans les fonctions de trésorier général du duché de Milan et dans celles d'*élu* de la ville de Lyon, e'est-a-dire répartiteur des impôts, fonctions de haute confiance, de tous temps réservées par les municipalités des bonnes villes à leurs plus notables citoyens. Toutefois, il remit bientôt cette dernière charge à son oncle Antoine Grolier, et vers 1529, il fut en-